



Demande de renouvellement de l'arrêté préfectoral fixant les zones de lutte contre les moustiques et les opérations de démoustication pour l'année 2016

Identité du pétitionnaire : Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique)

Référence : Loi n°12-46 du 16 décembre 1964 modifiée, relative à la lutte contre les moustiques

Présentation : Régulation préventive des espèces de moustiques vulnérantes pour l'Homme

Bilan :

MOYENS	2012	2013	2014
Nombre d'agent	5	5	6
Gestion hydraulique (en heures)	271	458	559
Traitements anti-larvaires (en heures)	491	562	519
Traitements mécanisés terrestres (en jours et en heures)	<i>Néant (sans objet)</i>	<i>Néant (sans objet)</i>	<i>Néant (sans objet)</i>
Traitements aériens (en jours et en heures)	<i>Néant (sans objet)</i>	<i>Néant (sans objet)</i>	<i>Néant (sans objet)</i>
Quantité de Biocide utilisé (en kg)	105,45	124,3	125,45
Traitements anti-adultes (en heures)	<i>Néant (sans objet)</i>	<i>Néant (sans objet)</i>	<i>Néant (sans objet)</i>

Territoire :

	Nombre	Surface concernée (en hectares)
Communes	21 (en 2014)	54119
Sites Natura 2000	10	37 642
Sites sensibles (ex. Réserves Naturelles Nationales, ..)	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Gîtes larvaires traités (au moins une fois)	325	383

Propositions pour 2016 :

	Reconduction des dispositions 2014	Complément	Suppression	Référence dossier
Communes inscrites	oui	Lanester pour étude	Néant	§ 2.2.3.1. - p.37 ; §2.3.1. - p.50
Modalités techniques	oui	Néant	Néant	§ 2.2.4. ; p. 41 à 49
Biocide utilisé (formulation commerciale / matière active)	oui	Néant	Néant	§ 2.2.4.2. p.42
Calendrier de mise en œuvre	oui	Néant	Néant	§ 2.2.4.3.2. p.48
Modalités de publication	oui	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Conclusion p.71</i>
Contenu du Bilan	oui	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	

Schéma synoptique de l'évaluation des incidences Natura 2000 :

